

## David KUMURDJIAN Animateur de la journée

### UN PEU D'HISTOIRE... *Les « grands moments » de l'éducation à l'environnement*

---

#### Les pratiques d'éducation à l'environnement

Dans les années 70, on parle surtout d'animation nature, qui comprend très peu de professionnels, dans un milieu très militant, et avec une filiation extrêmement importante avec la protection de la nature...ils étaient très généreux, beaucoup de générosité. Dans ces années là, il y a eu aussi l'enseignement agricole qui a dans ses programmes travaillé sur cette question là, et a fait quelques tentatives de modélisation, avec les premières distinctions entre environnement objet d'étude et environnement support éducatif. Et puis, à la fin des années 90, l'Education à l'Environnement s'est installée, avec l'élargissement des thématiques (plus systémiques, moins "écologues") et les prémices d'un partenariat lié à un public privilégié : les scolaires.

Dans les années 90-2000, il y a eu un changement assez important au niveau des pratiques. En effet les médias et la globalisation des problèmes qu'ils relayent, ont entraîné une problématisation des pratiques avec l'idée qu'il y a une crise et qu'il faut résoudre la crise. Il faut des réponses en termes de gestion, en termes d'éducation. Cela s'est donc problématisé globalement et pas uniquement par des « écologues ». Un autre changement très important que les scientifiques appellent le changement de paradigme : on est passé de cette époque là d'une opposition de l'homme à la nature à quelque chose qui serait plus de l'ordre de l'environnement/culture/monde et on est passé aussi d'une responsabilité par rapport au passé (on a fait une erreur, en en est responsable, il faut la corriger), à une responsabilité par rapport au futur (voir les travaux sur le sujet du philosophe Jonas).

#### Au niveau institutionnel

Hormis les grandes déclarations d'intention, qui ont peu concerné l'Education à l'Environnement en actes, c'est surtout la volonté de structuration qui a marqué l'histoire de l'EE en France, les associations et les structures se sont faites un petit peu toutes seules.

Il y a tout de même eu une structuration en terme de professionnalisation, en terme d'officialisation par les textes, notamment au niveau de l'Education Nationale, et puis de grandes déclarations, aux Assises Nationales de Lille (2000) etc., vous avez des textes historiques, des plans d'actions ou des chartes sur les sites des structures d'éducation à l'environnement.

Il ya aussi quelque chose d'extrêmement important sur l'institutionnalisation de l'éducation à l'environnement, c'est une structuration en réseaux (local, régional, national). Ce sont des GRAINE, des réseaux départements, le Réseau Ecole et Nature pour le niveau national et puis le collectif français d'éducation à l'environnement. Tout cela c'est une combinaison entre efficacité, organisation et valeurs et cela a pris son essor avec l'avènement des nouvelles technologies, notamment l'Internet. Cela s'est traduit par un lobbying timide (et non assumé

selon moi), très basé sur le militantisme, donc peu entendu alors que l'objectif était de se faire comprendre. Mais aujourd'hui les projets portés ont mûri considérablement, les réseaux deviennent extrêmement modernes et très ambitieux (CFEE, planet'ERE, assises, colloques).

En terme de motivations par rapport à ces explications et à cette institutionnalisation :

- côté société civile : il y a eu une forme de protection et d'exigence (explicitation des valeurs, ancrage démocratique) et une stratégie de la patte blanche et du sérieux (démontrer la qualité, avant d'envisager la quantité : choix de démocratisation de l'EE plutôt que de massification)
- côté institution : beaucoup de décisions sont aujourd'hui mises en œuvre à l'échelle des territoires avec une augmentation des compétences pour les collectivités.

Il y a donc un effet de sens à ce que l'éducation à l'environnement se rapproche des collectivités (relation au terrain, construction financière et collaboration technique) et que se développe une proximité partenariale (responsabilité des collectivités dans la gestion des territoires).